

1412.8

Reçu le 2 6 SEP. 2020

Copie B /TFO

Vu et approuvé par le conseil communal leVisa

Aux Communes-membres du Réseau santé de la Sarine

N. Réf.: CAR/AdW/mi

Villars-sur-Glâne, le 25 septembre 2020

Modifications des statuts du RSS

Mesdames et Messieurs les Syndics, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Le 25 septembre 2019, l'assemblée des délégués a procédé à la modification de l'article 30 al. 2 let. a des statuts du RSS par 28 voix contre 17. Cette modification tend à augmenter la limite d'endettement pour les investissements à CHF 60'000'000.-, au lieu de CHF 30'000'000.-.

La fixation de la limite d'endettement est une modification essentielle des statuts au sens de l'article 112 al. 1 LCo, par renvoi de l'article 113 al. 1, 2ème phrase LCo. L'article 113 alinéa 1, 1ère phrase LCo prévoit que « les modifications essentielles des statuts doivent être approuvées par les trois quarts des communes, dont la population légale doit en outre être supérieure aux trois quarts de la population légale de toutes les communes membres de l'association ».

Dès lors, conformément à l'article 113 LCo, nous vous invitons à soumettre à vos législatifs communaux, d'ici la fin de l'année 2020, les modifications précitées. Vous recevez, ci-joint, le message du 25 septembre 2019 concernant la modification de l'article 30 al. 2 litt. a des statuts du Réseau santé de la Sarine rédigé par le comité de direction à l'attention de l'assemblée des délégués. Pour faciliter votre présentation, ces documents vous seront également envoyés par courriel.

Les communes sont invitées à transmettre au RSS un extrait du procès-verbal signé de la séance au cours de laquelle les législatifs auront pris position sur ces statuts.

En restant à votre disposition pour tout complément d'informations, nous vous présentons, Mesdames et Messieurs les Syndics, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Pour le Comité de direction du RSS

Carl-Alex Ridoré

Président

Jacques Pollet Directeur général

Annexes mentionnés